



Le 16 janvier 2025

Dépôt du dossier actualisé de demande d'inscription des Plages du Débarquement, Normandie, 1944 auprès du ministère de la Culture

Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de la Seine-Maritime, Conseillère régionale de Normandie, Présidente de la commission Culture, tourisme, patrimoine de la Région Normandie a déposé, ce jour, de nouveaux documents actualisant le dossier de demande d'inscription des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* sur la Liste du patrimoine mondial, auprès du ministère de la Culture représenté par Bruno Favel, Chef de la mission du patrimoine mondial. Cette candidature a été initialement transmise en janvier 2018.

La demande d'inscription était restée depuis lors en attente de précisions du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription de sites de mémoire des conflits récents.

Ces nouveaux éléments prennent la forme d'un addendum au dossier initial et d'annexes, parmi lesquelles le plan de gestion actualisé, approuvé en octobre dernier par le comité de pilotage de la demande d'inscription au Patrimoine mondial des Plages du Débarquement, sous la présidence d'Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Jean-Benoît Albertini, Préfet de la région Normandie.

D'ici la fin du mois de janvier, le ministère fera parvenir ces documents à la Délégation Permanente de la France auprès de l'UNESCO, pour transmission officielle au Centre du patrimoine mondial à l'UNESCO.

La réception de ces éléments complémentaires va permettre de relancer l'évaluation de la candidature sur la base d'un dossier mis à jour.

S'agissant d'une proposition d'inscription d'un bien culturel, l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), organisation consultative auprès de l'UNESCO, est chargé de son évaluation. Celle-ci se déroulera d'avril 2025 à avril 2026.

Une mission sera organisée cette année sur le terrain afin d'étudier l'authenticité et l'intégrité du bien, ses délimitations ainsi que les facteurs affectant sa protection, sa conservation et sa gestion.

À la suite de cette évaluation, l'ICOMOS présentera ses recommandations à la session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à l'été 2026.

La décision concernant l'inscription revient *in fine* au Comité, composé de 21 Etats-parties signataires de la Convention du patrimoine mondial.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr